



PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS



2025

PREAMBULE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux

Après le rapport d'orientation budgétaire présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 13 février 2025, le Budget Primitif 2025 est la seconde étape qui concrétise les orientations de la municipalité.

Préparé par l'exécutif local et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante (décision modificative).

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

PARTIE I

BUDGET PRIMITIF 2025

BUDGET PRINCIPAL

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du budget principal 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 6 828 000 €.

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1- Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Total prévu 2024	Projet BP 2025	Différence 2024 - BP 2025	En %
011 Charges à caractère général	1 650 050.00	1 590 000.00	-60 050.00	-3.64
012 Charges de personnel	2 730 000.00	2 800 000.00	70 000.00	2.56
014 Atténuation de produits	166 500.00	159 000.00	-7 500.00	-4.50
65 Autres charges de gestion	908 580.00	744 300.00	-164 280.00	-18.08
66 Charges financières intérêts	34 255.00	26 700.00	-7 555.00	-22.06
67 Charges spécifiques	27 660.26	2 000.00	-25 660.26	-92.77
68 Provisions	40 100.00	33 000.00	-7 100.00	-17.71
Total dépenses réelles de fonctionnement	5 557 145.26	5 355 000.00	-202 145.26	-3.64
042 Opérations d'ordre entre sections	570 000.00	590 000.00	20 000.00	3.51
Sous total	6 127 145.26	5 945 000.00	-182 145.26	-2.97
023 Virement à la section investissement	745 344.74	883 000.00	137 655.26	18.47
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	6 872 490.00	6 828 000.00	-44 490.00	-0.65

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement 2025 sont assez proches des montants annoncés dans le rapport d'orientation budgétaire (ROB) :

- **Chapitre 011 - charges à caractère général** : 1 590 000,00 €.

Les prévisions du chapitre 011 sont en baisse par rapport aux prévisions 2024 (-3,64%).

Cette baisse des prévisions témoigne de la volonté municipale de contenir ses charges de fonctionnement pour permettre l'autofinancement de ses investissements.

Les dépenses relatives à l'énergie, bien que prévues en légère baisse par le Syndicat Départemental Des Energies de la Drôme (SDED), sont budgétées pour des montants quasiment identiques à 2024 (170 000 € pour l'électricité et 168 500 pour les combustibles, dont gaz), en raison notamment d'un hiver plus vigoureux en ce début d'année 2025 et au regard de la marge d'erreur constatée en 2024 entre les prévisions du syndicat et le coût réel des énergies payé par la commune.

Les achats dévolus à l'alimentation seront prévus en hausse dans un contexte économique toujours marqué par l'inflation (140 000 € prévu en 2025 contre 136 000€ en 2024), tout comme les dépenses relatives à l'achat de fournitures non stockées et de petits équipements inscrites aux comptes 60628 et 60632 (90 000 € pour 2025 contre 88 400 € en 2024).

Les dépenses prévisionnelles en services extérieurs d'entretien et réparation seront-elles aussi revalorisées afin de prendre en compte l'augmentation persistante des

prix des services et pour répondre aux différents besoins sur le patrimoine bâti communal.

Ainsi les dépenses relatives à l'entretien et à la réparation des bâtiments communaux sont estimées à 107 000 € (80 000 € au BP 2024) ; celles concernant l'entretien des terrains sont estimées à 43 000 € afin de poursuivre les opérations d'élagage entreprises en 2024 et 50 000 € seront prévus pour l'entretien et la réparation de la voirie communale.

Les dépenses de maintenance seront quant à elles prévues en baisse afin d'être mieux ajustées au montant réel constaté en 2024 (100 000 € contre 110 000 € en 2024).

- **Chapitre 012 – charges de personnel : 2 800 000 €.**

Le chapitre des charges de personnel affichera une prévision en hausse de 3,64 % par rapport au BP 2024.

Cette hausse reflète la volonté municipale de renforcer les effectifs communaux. Ainsi, après avoir recruté un responsable adjoint au service des affaires scolaires en 2024, il est prévu de recruter un agent de police municipale ainsi qu'un agent technique affecté aux espaces verts afin de permettre une présence accrue des agents sur le territoire communal.

La maîtrise de la masse salariale demeurera un objectif bien que la commune doive également supporter le coût de la revalorisation du taux de contribution employeur à la CNRACL à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce taux de cotisation à la caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux augmentera progressivement pour passer de 34,65 % au 1^{er} janvier 2025 à 43,65 % en 2028.

- **Chapitre 014 – atténuation de produits : 159 000 €**

Composé essentiellement du prélèvement opéré dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU, dont le montant pour 2025 devrait avoisiner les 150 000 €, le chapitre 014 des atténuations de produits est estimé en baisse de 4,50 % par rapport au BP 2024. Le chapitre comprendra également 6 000 € de prélèvement sur recettes au titre du FPIC¹ et 3 000 € au titre des dégrèvements de taxe foncières et de taxes sur les logements vacants.

- **Chapitre 65 – charges de gestion : 744 300 €**

Après avoir fortement augmentées en 2024, les prévisions relatives aux dépenses inscrites au chapitre 65 devraient diminuer en 2025.

En effet, après délibération du conseil communautaire, Valence Romans Agglo reprendra à sa charge le versement de la contribution annuelle obligatoire que la commune versait au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Pour rappel, la commune avait contribué à hauteur de 166 593 € en 2024.

La municipalité poursuivra sa politique de soutien aux associations communales. En effet, dans la lignée des éléments annoncés dans le rapport d'orientation budgétaire, une enveloppe de 185 000 euros sera dédiée aux subventions de fonctionnement des associations chabeuilloises. La commune augmentera également l'enveloppe budgétaire dédiée aux subventions à destination des caisses des écoles (+1 500€) afin de soutenir leurs projets et participera au financement des écoles privées sous contrat à hauteur de 58 000 € environ.

La concession de service public pour la gestion de l'accueil de loisir sans hébergement de « La Farandole » nécessitera une contribution communale de l'ordre de 240 000 €.

La subvention de fonctionnement versée au CCAS sera maintenue (74 200 €) pour permettre le maintien des actions sociales sur la commune.

L'enveloppe dévolue aux aides attribuées aux propriétaires chabeuillois dans le cadre de travaux rénovation de la façade de leur habitation sera quant à elle de 10 000 €.

¹ Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales

- **Chapitre 66 – charges financières** : 26 700 €

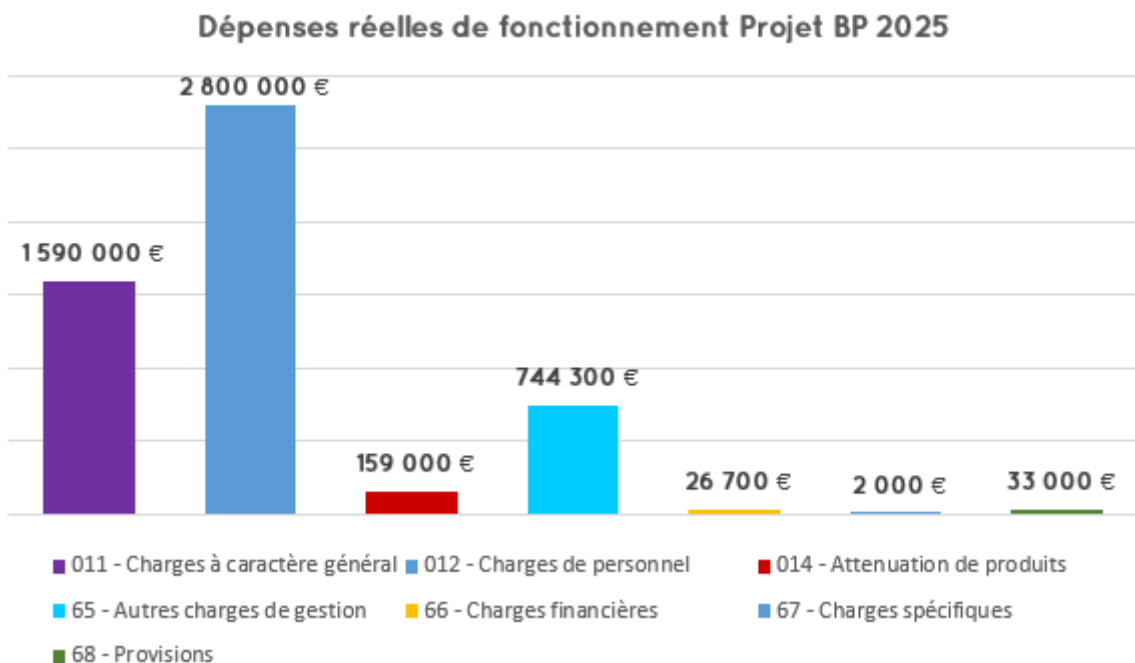
Les charges financières liées aux intérêts des emprunts seront en baisse cette année. Le non-recours à l'emprunt pour financer les investissements communaux couplé à l'amortissement des emprunts passés entraîne une baisse mécanique de ces charges.

- **Chapitre 67 – charges spécifiques** : 2 000 €

Ce chapitre budgétaire prévoira 2 000 € de dépense afin de parer à toute régularisation ou annulation de titres sur les exercices antérieurs.

- **Chapitre 68 – provisions** : 33 000 €

La commune continuera à provisionner afin de couvrir les astreintes d'urbanisme qu'elle a liquidées en 2022 et dont le recouvrement s'avère incertain. 30 000 euros seront prévus à cet effet et 3 000 euros seront budgétisés afin de provisionner contre les créances antérieures que les services de la Direction Départementale des Finances Publiques n'arrivent pas à recouvrer.



2- Les recettes de fonctionnement

RECETTES FONCTIONNEMENT	Total prévu 2024	Projet BP 2025	Différence BP 2024 - BP 2025	En %
013 Atténuation de charges	35 000.00	70 000.00	35 000.00	100.00
70 Produits des services	469 000.00	450 500.00	-18 500.00	-3.94
73 Impôts et taxes	462 165.00	278 638.00	-183 527.00	-39.71
731 Fiscalité locale	3 660 000.00	3 792 500.00	132 500.00	3.62
74 Dotations et participations	907 000.00	942 000.00	35 000.00	3.86
75 Autres produits de gestion	300 000.00	333 000.00	33 000.00	11.00
76 Produits financiers	1 020.38	1 289.54	269.16	26.38
77 Produits exceptionnels	5 000.00	-	-5 000.00	-100.00
Total recettes réelles de fonctionnement	5 839 185.38	5 867 927.54	28 742.16	0.49
042 Opérations d'ordre entre sections	40 000.00	44 000.00	4 000.00	10.00
Sous total	5 879 185.38	5 911 927.54	32 742.16	0.56
002 Résultat de fonctionnement reporté N-1	1 140 804.62	916 072.46		
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	7 019 990.00	6 828 000.00	-191 990.00	-2.73

Les recettes de fonctionnement 2025 s'élèvent à 6 828 000€ dont 44 000€ de recettes d'ordre (qui ne donnent pas lieu à encaissement) et 916 072.46 € correspondant au résultat reporté de fonctionnement 2024 après affectation du résultat.

Les recettes se détaillent comme suit :

- **Chapitre 013 – atténuation de charges** : 70 000 €.

Il s'agit principalement des remboursements sur rémunération du personnel. Le chapitre est prévu à la hausse comparativement au BP 2024 afin d'être au plus proche des réalisations effectives des exercices antérieurs et ne pas sous-estimer ces recettes.

- **Chapitre 70 – produit des services** : 450 500 €.

Pour la deuxième année consécutive, les produits des services sont attendus à la baisse bien que la diminution prévue en 2025 soit à tempérer au regard de certains éléments :

- o Périmètre de facturation des produits issus de la restauration scolaire : Un décalage de l'encaissement des produits du mois de décembre 2023 avait conduit à l'encaissement de 13 mois sur l'exercice 2024. Ainsi, les produits encaissés sur ce compte retrouvent leur assiette habituelle de comptabilisation et sont attendus à hauteur de 325 000 €.
- o Modification issue de l'évolution de l'IBC M57 : L'instruction budgétaire et comptable M57, à laquelle la commune est assujettie, a connu certaines modifications en 2025. L'une d'entre elle implique que les charges refacturées aux locataires des biens immobiliers du patrimoine privé communal ne soient plus encaissées au compte 70878 « Remboursement par d'autres redevables » mais sur le même compte que les produits issus des revenus des immeubles (compte 752 – chapitre 75). Ainsi, 5 000 € habituellement inscrits sur ce chapitre comptable seront inscrits dorénavant au chapitre 75.

Les autres lignes de compte de ce chapitre devraient voir l'inscription de produits de manière assez équivalente aux exercices antérieurs.

- **Chapitre 73 – impôts et taxes** : 278 638 €

Le chapitre 73 – « Impôts et taxes » regroupe les recettes issues des flux financiers avec Valence Romans Agglo (attribution de compensation de fonctionnement,

dotation de solidarité communautaire) ainsi que le produit de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR).

Suite au transfert à VRA de la contribution obligatoire de compensation versée à la commune par la communauté d'agglomération sera réduit à hauteur de cette participation.

Ainsi, l'attribution de compensation versée par VRA à la commune sera de 67 323 € pour 2025 (233 916 € en 2024).

La dotation de solidarité communautaire sera quant à elle de 186 589 € et le FNGIR sera attendu à 24 726 €.

- **Chapitre 731 – Fiscalité locale : 3 792 500 €.**

Le chapitre 731 regroupe le produit des impôts locaux levés par la commune ou qui lui sont attribués par les lois et règlements.

Avec une augmentation des bases fiscales d'imposition de 1,7 % pour 2025, le produit attendu des impôts directs locaux est de 3 228 000 €.

Les recettes provenant des taxes additionnelles aux droits de mutation seront prévues en hausse à 254 000 € et 200 000 € sont attendus de la taxe sur la consommation électrique.

Enfin, 67 500 € de recettes issues de la taxe sur les pylônes électriques sont attendues ainsi que 18 000 € de recettes issues des droits de place (marché forain) et autres manifestations sur le domaine public (fête des Rameaux).

La création d'un tarif relatif aux travaux privés sur le domaine public devrait également apporter des recettes complémentaires à la commune.

La taxe locale sur la publicité extérieure devrait rapporter à la commune une recette estimée à 25 000 € pour 2025.

- **Chapitre 74 – dotations et participations : 942 000 €.**

Bien que la Loi de Finances pour 2025 ait annoncé une nouvelle revalorisation de l'enveloppe dédiée à la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités, le produit issu des dotations de l'Etat n'a pas encore été communiqué. Le montant de la DGF pour 2025 est donc envisagé au BP autour de 772 000 € (dont 317 000 € de dotation forfaitaire et 455 000 € de dotation de solidarité rurale), correspondant aux produits perçus sur 2024.

Le chapitre est ainsi prévu en hausse par rapport aux prévisions 2024 afin de prendre en compte l'augmentation de ces dotations.

Les prévisions devront toutefois prendre en compte la perte de recettes relatives à certains produits exceptionnels perçus en 2024 (dotation forfaitaire de recensement pour 13 054 € par exemple). La municipalité demeurera également prudente quant à certaines recettes dont elle ignore encore si elles seront perçues (attribution du fonds départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle) au regard des éléments contenus dans la Loi de Finances pour 2025.

La dotation pour l'établissement des titres sécurisés est estimée à 15 000 € et les recettes relatives au FCTVA de fonctionnement, attendues à 21 500 € pour 2025.

- **Chapitre 75 – autres produits de gestion courante : 333 000 €.**

Il s'agit principalement du produit de revenus des immeubles (charges comprises à compter de 2025) ainsi que des produits issus du remboursement de sinistre par nos assureurs.

Le chapitre est prévu en hausse afin de prendre en compte les revalorisations des loyers perçus par la commune.

De plus, la municipalité devrait pouvoir compter sur une recette complémentaire d'environ 23 000 € issue de son partenariat avec l'éco-organisme CITEO²

² Cf Délibération n°2024/06/27-09 du 27 juin 2024

- **Chapitre 76 – Produits financiers** : 1 289,54 €.

Les recettes escomptées des produits financiers détenus par la commune s'élevont à 1 020,38 € pour 2024.

- **Chapitre 77 – produits spécifiques** : (sans prévision)

Ce chapitre ne comportera pas de prévisions budgétaires pour 2025. Toutefois, la vente de certains biens communaux amènera ce chapitre à être crédité en cours d'exercice.

En effet, les recettes issues de la vente de certains éléments composant l'actif municipal doivent être inscrites, lors de la confection du budget, au chapitre 024, en recette d'investissement.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du budget principal 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3 960 000 €.

1- Les dépenses d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT	Total prévu 2024	Projet BP 2025	Différence 2024 - BP 2025	En %
001 Solde d'exécution négatif réporté	799 044.80	541 300.60	-257 744.20	
Opérations d'investissements 2025	1 888 729.00	1 943 182.28	54 453.28	2.88
Restes à réaliser 2024	244 833.51	422 961.12	178 127.61	72.75
Sous total opérations d'investissements	2 133 562.51	2 366 143.40	232 580.89	10.90
16 Remboursement capital emprunts	299 837.57	300 000.00	162.43	0.05
2046 Attribution de compensation investissement	194 556.00	194 556.00	0.00	0.00
4581 Opérations sous mandat	499.12	240 000.00	239 500.88	
Sous total dépenses réelles investissements	494 892.69	734 556.00	239 663.31	48.43
040 Opérations d'ordre entre sections	40 000.00	44 000.00	4 000.00	10.00
041 Opérations patrimoniales	80 000.00	274 000.00	194 000.00	242.50
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 547 500.00	3 960 000.00	412 500.00	11.63

Les dépenses d'investissement sont envisagées en hausse pour l'année 2025.

Les dépenses relatives au remboursement du capital des emprunts passés augmenteront mécaniquement sous l'effet de l'amortissement des emprunts (chapitre 16). Le versement de l'attribution de compensation d'investissement à Valence Romans Agglo devrait rester étale et 240 000 € seront prévus au titre de l'opération de travaux que mènera la commune de Chabeuil sous le mandat de Valence Romans Mobilités pour la construction d'une voie cyclable sur l'avenue de Valence.

Les opérations d'ordre consisteront en 318 000 €, dont 44 000 € de virement envisagé à la section de fonctionnement au titre subventions amorties et des travaux réalisés en régie directe par les agents techniques communaux et 274 000 € qui serviront à l'intégration de frais d'études aux travaux en cours ou réalisés ainsi qu'à la constatation de la subvention en nature qu'octroiera la commune à la Société Drômoise de l'Habitat (SDH) en cédant le bâtiment dit « Cluny » en deçà de sa valeur vénale³. Cette subvention est de l'ordre de 96 000 € et pourra être déduite du prélèvement opéré par les services de l'Etat sur les recettes de la commune au titre de l'article 55 de la loi SRU dans deux ans.

Il s'agit là d'opérations purement comptables qui ne donneront pas lieu à décaissement et seront équilibrées en dépenses et en recettes.

Enfin, le volume des nouveaux investissements communaux est estimé à la hausse par rapport à 2024 (+ 2,88%).

³ Cf Délibération n°2024/06/27-02 du 27 juin 2024

Détail des opérations d'investissement au BP 2025 (dépenses réelles) :

Nom de l'opération	Restes à réaliser (dépenses engagées en 2024, à réaliser en 2025)	Propositions nouvelles 2025	Total opérations investissements 2025
Ecoles	0.00 €	111 490.00 €	111 490.00 €
Voirie	37 508.52 €	470 717.00 €	508 225.52 €
Signalisation	0.00 €	13 000.00 €	13 000.00 €
Sécurité	34 105.27 €	28 100.00 €	62 205.27 €
Urbanisme	135 385.77 €	25 000.00 €	160 385.77 €
Bâtiments communaux	110 554.46 €	110 695.28 €	221 249.74 €
Equipements sportifs	6 372.00 €	113 104.00 €	119 476.00 €
Maison des associations Cuminat - Etudes	66 743.20 €	0.00 €	66 743.20 €
Autorisation de programme : Réhabilitation et extension Maison des associations Cuminat	0.00 €	860 000.00 €	860 000.00 €
Environnement	15 227.99 €	110 676.00 €	125 903.99 €
Divers	17 063.91 €	100 400.00 €	117 463.91 €
Opération sous-mandat		240 000.00 €	240 000.00 €
TOTAL	422 961.12 €	2 183 182.28 €	2 606 143.40 €

Les axes principaux des nouveaux investissements en 2025 sont :

- o **Ecoles** : 111 490€ de nouveaux investissements seront consacrés à l'entretien et rénovation des bâtiments scolaires.

Près de 80 000 € seront fléchés sur l'école primaire Gustave André. Outre le montant important qui sera dévolu à la rénovation du système de chauffage de l'ancien bâtiment (50 000 €), 15 000 € seront prévus pour améliorer la sécurité de l'école et 9 000 € serviront au remplacement des cabanes situées dans la cour de l'école.

Environ 12 000 € seront prévus sur les écoles Françoise Dolto et Jérôme CAVALLI pour mener à bien des travaux de rénovation et faire l'acquisition de matériel spécifique pour ces écoles.

Le conseil municipal des jeunes (CMJ) bénéficiera cette année encore d'une enveloppe budgétaire de 10 000 € afin de mener à bien un projet pensé et voulu par les enfants et pour les enfants.

Enfin, 10 000 € seront budgétés pour pallier à des besoins de travaux divers au sein des différentes écoles.

- o **Voirie** : 470 717 € seront donc consacrés cette année à ce poste à la remise à niveau de la voirie :

Cette enveloppe sera principalement consacrée à la réfection du Chemin des Fleuristes. Situé dans le hameau de Parlanges, cette voie de circulation se trouve dans un état de dégradation avancée et nécessite d'être rénovée afin d'améliorer le confort et la sécurité des usagers de la route. De plus, un enfouissement des réseaux aériens sera entrepris avec la participation du SDED afin d'améliorer l'esthétique de cette voie d'accès au hameau. Le montant des travaux est estimé à 450 000 €.

20 000 € supplémentaires seront prévus pour mener à bien d'autres travaux et prévoir les frais de publication du prochain appel d'offre de travaux de voirie que la commune devra passer en 2025.

- o **Signalisation** : 13 000 € serviront à l'acquisition ou au remplacement de panneaux divers de signalisation.

- **Urbanisme** : 10 000 € seront à nouveau prévus pour aider les chabeuillois à la rénovation énergétique de leur logement en partenariat avec l'AVAH.

15 000 € serviront à couvrir les besoins de la commune en matière de frais de géomètre et les autres besoins des services de l'urbanisme.

Les restes à réaliser de cette opération consiste en le solde de la maîtrise d'ouvrage déléguée confiée à DAH pour la rénovation de l'immeuble Boudillon (environ 73 000 €) et le marché de révision du PLU (environ 62 500 €).

- **Bâtiments communaux** : Près de 110 000 € d'investissement nouveaux seront inscrits au budget afin de poursuivre la politique municipale de rénovation du patrimoine communal.

Cette année le bâtiment accueillant les services de la gendarmerie bénéficiera d'une enveloppe de 50 000 € pour la rénovation de son hall d'accueil. Ce bâtiment, très vétuste n'avait presque pas connu de plan de rénovation depuis sa construction et fera l'objet d'opérations de rénovation annuelles.

Il convient de rappeler que la commune loue aux services de l'Etat ce complexe qui génère, chaque année près de 200 000 € de recettes.

Près de 10 000 € seront inscrits pour la réfection de l'étanchéité de la toiture de la Maison de l'Enfance, sur laquelle des fuites ont été constatées en 2024.

Une réflexion et des études sur les opérations de rénovation à mener au Centre Culturel seront entreprises pour une dépense d'environ 15 000 € et 10 000 € serviront à l'achat de nouveaux équipements qui permettront aux spectateurs de la saison culturelle de suivre les différentes représentations dans de meilleures conditions.

Enfin, une enveloppe de 25 000 € permettra de mener à bien des travaux divers dans les différents bâtiments et l'acquisition de différents matériels.

- **Equipements sportifs** : Plus 113 000 € seront affectés aux équipements sportifs et plus particulièrement aux gymnases (environ 50 000 €) dans lesquels différentes actions seront menées afin d'en renouveler les équipements et améliorer la sécurité de ces locaux.
De plus, la commune entreprendra la rénovation des courts de tennis et de leur clôture pour une enveloppe budgétaire de 50 000 € également.
- **Maison des associations Cuminal** : Les études pour la création d'une salle de pratiques audiovisuelles à Cuminal constitueront un reste à réaliser de 66 743,20 € en 2025.
- **Autorisation de Programme: Construction d'une salle de pratiques audiovisuelles à la maison des associations Cuminal** : 860 000 €

Les travaux de construction de cette nouvelle salle mobiliseront une grande partie des dépenses d'investissement de la commune.

Ainsi, 860 000 € seront prévus pour couvrir les dépenses inhérentes à cette construction, dont 850 000 € pour les travaux et 10 000 € pour les dépenses annexes de supervision et de coordination du chantier (CSPS, contrôleur technique).

- **Environnement** : Près de 110 000 € de dépenses seront affectés cette année aux actions portant sur l'environnement et le cadre de vie.
Environ 55 000 € serviront à la rénovation d'un mur situé Place du Four Banal, en centre-ville. Ce mur, en très mauvais état, nécessite d'être rénové afin d'éviter qu'il soit davantage fragilisé et finisse par s'effondrer.
Après les nombreuses opérations de plantation d'arbres et de végétaux entreprises les années précédentes, 5 000 € seront à nouveau employés pour la plantation d'arbres et d'arbustes.

Afin de poursuivre les actions de renouvellement des mobiliers urbains, 15 000 € seront budgétisés pour faire l'acquisition de ces nouveaux

équipements utilisés par le plus grand nombre et globale de l'environnement urbain chabeuillois.

De plus, afin d'éviter la dispersion de déchets containers semi-enterrés, des palissades seront implantées pour une dépense prévisionnelle de 10 000 €.

10 000 € seront également fléchés pour couvrir les différents besoins annexes.

Enfin, 15 000 € seront mobilisés afin de lancer une étude sur le devenir de la place du Général de Gaulle. Cette place, centrale dans la vie et les usages des chabeuillois fera l'objet d'une réflexion globale afin d'envisager sa réfection au cours de la prochaine mandature.

- o **Sécurité** : 28 100 € de nouveaux investissements seront inscrits cette année au budget pour poursuivre l'amélioration des services de sécurité.

Le recrutement d'un cinquième agent de police municipale nécessitera de faire l'acquisition des différents équipements nécessaires à l'exercice de ses fonctions (2 100 €). De plus, afin de sécuriser les agents dans les opérations qu'ils effectuent sur le territoire, des dispositifs de caméras piétons seront acquis pour équiper les différents agents du service (3 500 €). La commune fera également l'acquisition de divers équipements (radios, casiers individuels) afin de faciliter leur exercice professionnel (2 500 €).

10 000 € de budget supplémentaire permettront au service de couvrir ses autres besoins.

Enfin, 10 000 € seront dédiés à l'extension du parc de caméras de vidéo protection sur le territoire afin de poursuivre la politique défendue par la municipalité et œuvrer pour le développement de ces systèmes ayant déjà prouvé leur efficacité à de nombreuses reprises.

- o **Dépenses diverses d'investissement** : 100 400 € de nouveaux investissements sont prévus cette année pour l'acquisition d'équipement divers.

Suite à l'arrêt de la maintenance sur les systèmes d'exploitation Windows 10 par Microsoft, la commune devra remplacer certains ordinateurs qu'elle possède et qui ne disposent pas des spécifications techniques requises pour passer à Windows 11. De plus, la commune continuera de maintenir à jour ses systèmes de sécurité informatiques par l'acquisition d'une licence pour son pare-feu. Le coût total estimé des équipements informatiques pour cet exercice est estimé à 15 000 €.

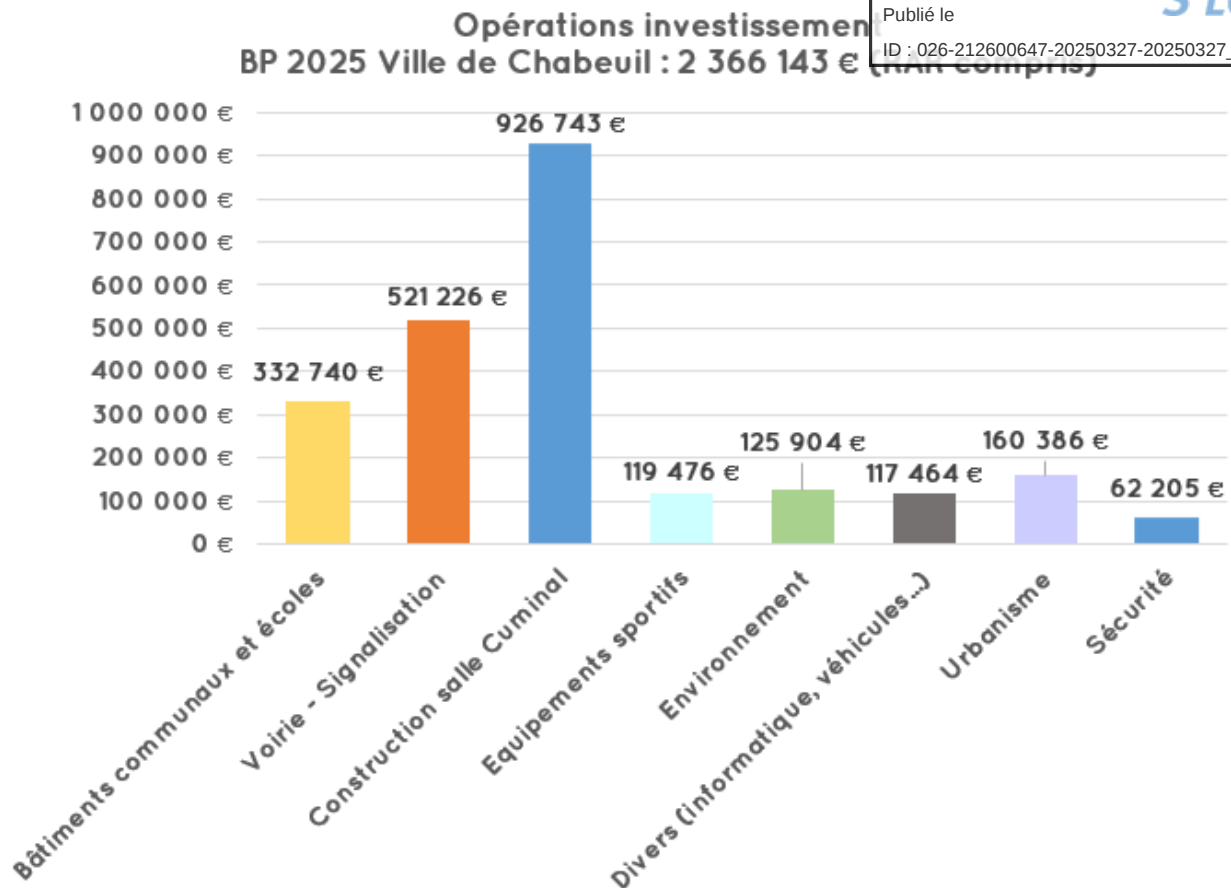
L'arrêt programmé des lignes cuivre sur le réseau téléphonique impliquera également que la commune se dote de nouveaux équipements téléphoniques afin de passer à un système de téléphonie passant par la fibre optique. Le coût de ces équipements est estimé à 15 000 €.

Afin de permettre aux agents du service de la voirie d'œuvrer plus rapidement et de ne pas dépendre de services extérieurs, une machine à tracer la peinture routière sera acquise pour une valeur de 10 000 €.

La commune renouvellera également son parc de véhicules automobiles. Ayant actuellement souscrit un contrat de location pour un véhicule à disposition des services administratifs, la municipalité ne reconduira pas ce contrat et fera l'acquisition d'un véhicule d'occasion pour 11 000 €.

De plus, 39 000 € seront prévus pour l'acquisition de nouveaux véhicules à destination des services techniques qui disposent d'une flotte vieillissante engendrant des coûts d'entretien et de réparation de plus en plus importants. Une partie de la flotte automobile sera d'ailleurs proposées à la vente en cours d'année afin de participer au financement de ces nouveaux véhicules.

Environ 10 000 € serviront enfin à l'achat de divers équipements à destination des services techniques.



2- Les recettes d'investissement

RECETTES INVESTISSEMENT		Total prévu 2024	Projet BP 2025	Différence 2024 - BP 2025	En %
024	Produits de cession	30 510.00	190 000.00	159 490.00	522.75
10	Dotation fonds divers (hors 1068)	301 390.44	254 276.18	-47 114.26	-15.63
1068	Dotation fonds divers réserves	821 691.43	688 026.21	-133 665.22	-16.27
13251	Neutralisation charges transferts Agglo	74 985.00	71 533.10	-3 451.90	-4.60
13	Subventions d'investissement - nouvelles demandes	635 642.39	490 929.00	-91 163.88	-14.34
13	Subventions d'investissement - RAR	222 686.00	276 235.51		
16	Emprunts et dettes	-	-	0.00	
27	Autres immobilisations financières	2 000.00	2 000.00	0.00	0.00
4582	Opérations sous mandat	63 250.00	240 000.00	176 750.00	279.45
040	Opérations d'ordres	570 000.00	590 000.00	20 000.00	3.51
041	Opérations patrimoniales	80 000.00	274 000.00	194 000.00	242.50
021	Virement de la section fonctionnement	745 344.74	883 000.00	137 655.26	18.47
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		3 547 500.00	3 960 000.00	412 500.00	11.63

Le financement des dépenses d'investissement sera assuré par les recettes suivantes :

- Au chapitre 10 : le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 155 000€ et la taxe d'aménagement pour 99 276,18 €
- Au chapitre 021: le virement de la section de fonctionnement (autofinancement prévisionnel) pour 883 000 €

- Au chapitre 024 : la commune devrait bénéficier cette année des produits issus de différentes cessions de biens mobiliers et immobiliers. La vente de l'immeuble dit « Cluny », situé dans le centre historique, rapportera 120 000 € à la commune. Celle de l'immeuble dit de « l'Abbé Bruyère », situé également dans le centre de Chabeuil, rapportera quant à elle 54 000 €⁴. La commune devrait également bénéficier de recettes complémentaires issues de la vente d'une partie de sa flotte automobile pour un montant estimé à 16 000 €.
- Au chapitre 13 : la neutralisation des charges transférées à l'agglomération viendra abonder la section d'investissement à hauteur de 71 553,10 €
- La commune pourra également compter sur des subventions d'investissement octroyées par ses différents partenaires financiers :
 - Subventions notifiées sur exercices antérieurs (restant à percevoir) pour 276 235,51 €
 - Nouvelles demandes de subvention :
 - Les amendes de police pour 2 800 €
 - Des subventions de l'Etat (DETR), du Département (Plan de Cohérence Territoriale) et de Valence Romans Agglomération (Fonds de concours) viendront abonder le financement régional déjà obtenu pour financer le projet de construction à Cuminal à hauteur de 416 336 € en 2025. Il convient de préciser que ces subventions, d'un montant total attendu de 749 485 € seront réparties sur les exercices 2025 et 2026, tout comme la dépense qui leur est relative.
 - Un fonds de concours ouvert par Valence Romans Agglomération, pour un montant de 71 773 €.

Conformément à l'engagement municipal pris en 2022, aucun recours à l'emprunt n'aura été nécessaire pour équilibrer la section d'investissement.

⁴ Cf Délibération n°2025/02/13-06 du 13 février 2025

PARTIE II

BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 026-212600647-20250327-20250327_06-BF



Le budget annexe « Energies Renouvelables » est un budget doté de la personnalité morale et permettant de circonscrire l'activité commerciale de la commune dans le cadre de la revente de l'électricité produite par l'installation de panneaux photovoltaïque installée sur la toiture de l'école Gustave André.

BP 2025 BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES"

	DEPENSES			RECETTES		
	Comptes	Libellés	Montants en €	Comptes	Libellés	Montants en €
FONCTIONNEMENT	6061	Composante gestion et comptage	100.00	002	Excédent de fonctionnement reporté N-1	18 767.93
	61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000.00	701	Revente électricité	4 463.07
	695	Impôt sur les bénéfices	900.00	777	Amortissement subventions	1 269.00
	6811	Dotations aux amortissements	2 600.00			
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		5 600.00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		24 500.00

	DEPENSES			RECETTES		
	Comptes	Libellés	Montants en €	Comptes	Libellés	Montants en €
INVESTISSEMENT		Remboursement avance budget principal	2 000.00	001	Excédent d'investissement reporté N-1	4 575.37
	13917	Amortissement subventions	1 269.00	28135	Dotations aux amortissements	2 600.00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		3 269.00	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		7 175.37

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est votée en suréquilibre, affichant 24 500 euros de recettes et 5 600 euros de dépenses.

1- Les dépenses de fonctionnement

Celles-ci sont principalement constituées de l'impôts sur les sociétés, de l'entretien des installations photovoltaïques, des composantes de gestion et comptage facturées par ENEDIS et des dotations aux amortissements.

Les dépenses sont stables par rapport au budget prévisionnel 2024.

2- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement consistent presque exclusivement en la revente d'électricité. Les montants générés par celle-ci, bien que variables en fonction de l'ensoleillement de l'année, sont plutôt stable au fil des exercices, bien qu'il puisse être constaté une diminution des produits depuis 2022.

Ainsi, depuis 2020, le produit a évolué de la façon suivante :

2020	2021	2022	2023	2024
5 174.40 €	5 004.19 €	5 279.88 €	4 939.38 €	4 434.17 €

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est également votée en suréquilibre, affichant 7 175.37 € de recettes pour 3 269.00 € de dépenses.

1- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se résument au remboursement de l'avance consentie par le budget principal lors de la création du budget annexe et à l'amortissement des subventions acquises précédemment.

2- Les recettes d'investissement

Il s'agit des dotations aux amortissements et de l'excédent de financement de l'exercice antérieur de la section d'investissement.